

REUNION PUBLIQUE N°2 DU 6 FEVRIER 2020

La réunion publique a été annoncée sur les panneaux d'affichage en amont, sur le site internet de la commune et par des publications dans le Dauphiné Libéré.

La réunion publique s'est tenue le 6 février 2020 en salle Gabriel Julliard à 19h (durée 1h30).

Soixante – soixante-dix personnes étaient présentes.

M. Le Maire a introduit la réunion publique et a présenté en alternance le diaporama avec Nadège CHOMAZ (URBANISTE) (voir ppt en pièces jointes).

Question de M. Moiroux : Après l'arrêt du PLU 2 que se passe-t-il pour les permis de construire ?

Si les PC sont compatibles avec le PLU à venir, les PC seront autorisés. Si les PC ne sont pas compatibles avec le PLU à venir, un sursis à statuer sera opposé pendant la période transitoire. Le sursis à statuer permet de trouver un équilibre entre le droit à bénéficier des règles en vigueur et la préservation du document d'urbanisme en cours d'élaboration.

Bénédicte Chevillard et Jean-Claude Rouget reçoivent en mairie le vendredi matin.

Question de Etienne Falcoz : Quid des stationnements lorsque l'on densifie ?

Dans le cadre de la densification, les élus ont cherché des solutions pour le stationnement à proximité de l'hyper centre. Il s'avère que le PPR est très prégnant et les solutions rares. L'objectif du PLU est d'optimiser les stationnements existants en augmentant le nombre de stationnement dans les différents parcs. Des stationnements vont être créés à la Bonne Eau. Lorsqu'il y aura une augmentation de surface de plancher, il faudra produire des stationnements. Les règles devront être suivies des faits par des contrôles. Dans tous les PC, le nombre de place de stationnement sera visé.

Question de Gérard Vuillermet : L'évolution entre le POS et le PLU est légère selon lui. Le PLU lui convient. Pour pallier au manque de stationnement, il propose de réaliser un parking souterrain comme à Val d'Isère et de lier les ventes d'appartement obligatoirement avec les stationnements.

Les véhicules ventouses sur le chef-lieu sont nombreux. L'objectif politique est d'optimiser les stationnements et d'accompagner la modification du comportement des automobilistes au quotidien. Avant de créer un parking souterrain payant, il faut changer les comportements des habitants et des saisonniers afin de les inciter à prendre les navettes.

Question : Qui va créer des logements locatifs aidés ?

Les deux projets de logements locatifs aidés seront portés par la commune. Sur le secteur des Clots, le terrain est communal et le bailleur est l'OPAC. L'objectif est de proposer des appartements plus grands pour les familles. A Choseaux ville, une servitude de projet et un emplacement réservé va permettre à la commune de réfléchir.

Intervention de Gérard Vuillermet : Il a une demande de terrain constructible. Il rencontrera le maire. L'idée d'acheter les espaces verts dans le centre à Choseaux ville est bien mais il faudrait que la commune les achète au juste prix.

Comment sont achetés les terrains du projet du Club Med ?

La SAS est en charge de l'acquisition des terrains.

Le diaporama est mis à la disposition de la population

